



BULLETIN D'INSCRIPTION ADULTES ET ADOLESCENTS

Ateliers hebdomadaires

A partir de 13 ans
2020 / 2021

Pour vous inscrire

- 1 Sélectionnez votre adhésion et votre niveau
- 2 Choisissez votre mode de paiement
- 3 Signez le règlement intérieur
- 4 Retournez le bulletin et votre paiement au CIRA, 1 A place des Orphelins - 67000 Strasbourg

Document obligatoire : Certificat médical de «non-contre-indication à la pratique de la danse» de moins de 2 mois

COORDONNÉES

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

CP / Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Mobile : _____

E - mail : _____

ADHÉSION*

* L'adhésion est obligatoire et valable du 1^{er} août 2020 jusqu'au 31 juillet 2021

Adhésion – de 26 ans	8 €	<input type="checkbox"/>
Adhésion individuelle	15 €	<input type="checkbox"/>
Adhésion familiale	18 €	<input type="checkbox"/>

MODE DE PAIEMENT :

Chèque (échelonnable jusqu'à 3 fois)*

Virement bancaire IBAN :

FR 76 1027 8010 8800 0209 6504 594 // BICCMCIFRA

Chèque vacances et/ou Coupon sport



PLANNING DES ATELIERS HEBDOMADAIRES

	Sélectionner votre niveau et votre tarif	Discipline	Tarif Plein	Tarif Réduit	Tarif adhérent Artscène	Lieux (Strasbourg)	Début et fin des cours
LUNDI	<input type="checkbox"/>	Classique N2 Christelle DAUJEAN 20h30 à 22h00	<input type="checkbox"/> 309 €	<input type="checkbox"/> 276 €	<input type="checkbox"/> 155 €	ARES 10 Rue d'Ankara	Du 14 septembre au 21 juin (31 séances d'1h30)
	<input type="checkbox"/>	PILATES Tout public Sylvie FLEURENDIDIER 12h30 à 13h30	<input type="checkbox"/> 285 €	<input type="checkbox"/> 255 €	<input type="checkbox"/> 143 €	Eglise protestante Saint Pierre-Le-Vieux, 1 place Saint-Pierre-Le-Vieux	Du 14 septembre au 21 juin (31 séances d'1h00)
	<input type="checkbox"/>	PILATES Malvoyant Sylvie FLEURENDIDIER 14h00 à 15h00					
	<input type="checkbox"/>	CORPS ET IMAGINAIRE Christelle HERRSCHER 19h00 à 20h30	<input type="checkbox"/> 309 €	<input type="checkbox"/> 276 €	<input type="checkbox"/> 155 €	Gymnase du Lycée Fustel de Coulanges, 8 rue des écrivains	Du 14 septembre au 21 juin (31 séances d'1h30)
<input type="checkbox"/>	SWING Robin AKRETCHÉ 19h00 à 20h30	<input type="checkbox"/> 285 €	<input type="checkbox"/> 255 €	<input type="checkbox"/> 138 €	Petit Gymnase du Lycée Pasteur, 24 rue Humann	Du 14 septembre au 24 mai (27 séances d'1h30)	
MERCREDI	<input type="checkbox"/>	YOGA DANSE Yoko NGUYEN 19h à 20h30	<input type="checkbox"/> 285 €	<input type="checkbox"/> 255 €	<input type="checkbox"/> 143 €	Centre chorégraphique Studio Kandinsky 10 rue de Phalsbourg	Du 16 septembre au 16 juin (31 séances d'1h30)
	<input type="checkbox"/>	CLUB'IN HOUSE Noémie CORDIER 19h15 à 20h45	<input type="checkbox"/> 273 €	<input type="checkbox"/> 255 €	<input type="checkbox"/> 143 €	CSC Fossé des treizes 6 rue Finkmatt	Du 23 septembre au 30 juin (32 séances d'1h30)
JEUDI	<input type="checkbox"/>	CLASSIQUE N1 Christelle DAUJEAN 12h30 à 13h45	<input type="checkbox"/> 309 €	<input type="checkbox"/> 276 €	<input type="checkbox"/> 155 €	ARES 10 Rue d'Ankara	Du 17 septembre au 24 juin (31 séances d'1h30)
	<input type="checkbox"/>	CONTEMPORAIN N1 Eric LUTZ 19h00 à 20h15	<input type="checkbox"/> 309 €	<input type="checkbox"/> 276 €	<input type="checkbox"/> 155 €	Gymnase du Lycée Fustel de Coulanges, 8 rue des écrivains	Du 17 septembre au 24 juin (31 séances d'1h30)
	<input type="checkbox"/>	CONTEMPORAIN N2 Eric LUTZ 20h15 à 21h45					
	<input type="checkbox"/>	JAZZ N2 Clément GONNEAU 18h45 à 20h15	<input type="checkbox"/> 309 €	<input type="checkbox"/> 276 €	<input type="checkbox"/> 155 €	Le Portique Salle évolution 14 rue René Descartes	Du 1er octobre au 1er juillet (31 séances d'1h30)
	<input type="checkbox"/>	JAZZ N3 Clément GONNEAU 20h15 à 21h45					
<input type="checkbox"/>	DANSES DE BAL N2/N3 Bernard BURGWAL 19h00 à 20h30	<input type="checkbox"/> Indiv. : 276€ couple : 456€	<input type="checkbox"/> Indiv. : 248€ Couple : 456€	<input type="checkbox"/> Indiv. : 138€ couple : 228€	Petit Gymnase du Lycée Pasteur, 24 rue Humann	Du 17 septembre au 27 mai (27 séances d'1h30)	
<input type="checkbox"/>	DANSES DE BAL N1 Bernard BURGWAL 20h30 à 22h00						

*Le tarif réduit concerne : les allocataires chômage et RSA socle, les moins de 26 ans, les intermittents du spectacle, les inscrits à la maison des artistes, les titulaires de la carte Cezam, les adhérents Pôle Sud, les groupes de 8 personnes ou plus, les élèves des ateliers hebdomadaires choisissant une seconde discipline durant la même période annuelle. ** Uniquement sur présentation d'un justificatif. **Attention : Les réductions sont non cumulables et non valables hors abonnement annuel.** Toute personne mineure doit être accompagnée d'un parent ou d'un tuteur lors de son inscription.



REGLEMENT INTERIEUR CIRA

Art 1 : ADMISSION

L'adhésion a lieu au moment de l'inscription à un stage ou un atelier hebdomadaire. La validité de l'adhésion couvre la saison du 1er août au 31 juillet. Le montant de l'adhésion est fixé chaque année par l'Assemblée Générale du CIRA. L'adhésion vous donne les pouvoirs de membre de l'association, vous êtes électeur et éligible, tel que nos statuts les prévoient - La date de l'Assemblée Générale est confirmée sur notre site Internet et une invitation vous est communiquée via notre newsletter 15 jours avant. L'adhésion n'est pas obligatoire pour les stages courts (week-end) ou les master class.

Art. 2 : L'INSCRIPTION ET REMBOURSEMENT ATELIERS

Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles. Tout engagement annuel commencé est dû en totalité. *Le paiement peut être effectué en trois versements uniquement si les chèques sont donnés en même temps (lors du premier versement). Aucun remboursement ne sera effectué, sauf pour raison médicale entraînant un arrêt de travail qu'il faudra nous remettre avant le premier cours dispensé ou déménagement avec une attestation employeur à l'appui. Aucune réclamation à posteriori ne sera prise en compte. Les demandes sont uniquement recevables par mail. Dans tous les cas, un justificatif vous sera demandé avec un certificat médical original à l'appui à nous adresser dans les 10 jours à compter de la date de l'arrêt. Toutefois, le CIRA retiendra 20 €, correspondant aux frais administratifs. Le CIRA ne rembourse pas l'adhésion.

Art. 3 : L'ACCÈS AUX ATELIERS HEBDOMADAIRES

Au-delà de la séance d'essai, l'élève doit être inscrit et avoir sa carte d'accès qui lui sera délivrée lors de son inscription définitive. Sans adhésion, l'élève ne pourra pas participer aux cours ou stages, celle-ci doit être réglée avant le premier cours ou stage.

Art. 4 : PONCTUALITÉ

Les ateliers et les stages débutent et finissent à l'heure indiquée sur le planning. Par respect pour le professeur et les autres participants, il est demandé d'être ponctuel et il vous est conseillé d'arriver 10 minutes avant.

Art. 5 : NOMBRE MINIMUM D'INSCRIPTIONS

Le CIRA se réserve le droit d'annuler les ateliers et les stages si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Dans ce cas, chaque adhérent pourra bénéficier d'un avoir sur la saison en cours.

Art. 6 : NIVEAU DU STAGIAIRE

Les professeurs se réservent le droit de changer les élèves de niveau dans les ateliers ou les stages

Art. 7 : SÉCURITÉ

Le stagiaire s'engage à prendre connaissance des consignes de sécurité sur le lieu du déroulement des ateliers et des stages.

Art. 8 : RESPONSABILITÉ

La responsabilité de l'association ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé ou subi lors des cours. En dehors des horaires des ateliers ou des stages, l'association n'est pas responsable des élèves mineurs participants aux ateliers adultes. Les élèves doivent prendre soin d'être couvert par une compagnie d'assurance personnelle (responsabilité civile).

Art. 9 : CAPTATION / DROIT À L'IMAGE / NOTES

Les prises de films, photos et enregistrements sont strictement interdits sur les lieux du stage hors autorisation du CIRA.

Le CIRA se garde l'exclusivité de l'utilisation de la vidéo, de la photographie ou de la captation audio. Toute personne y compris les membres qui participent aux stages autorise le CIRA à faire usage de toute image (photographie ou vidéo) sur laquelle il ou elle figure sauf mention contraire faite par écrit au CIRA. La prise de notes peut être effectuée avec l'autorisation du professeur.

AUTORISATION

J'autorise le CIRA à utiliser les photos et vidéos prises pendant les stages à des fins promotionnelles pour le CIRA. J'autorise le CIRA à prendre les dispositions nécessaires en cas d'accident

Ci-joint mon règlement d'un montant total de €

Le

A

Je certifie avoir pris connaissance du règlement accepte les modalités d'inscription



CIRA

Maison des associations

1 A Place des Orphelins

67000 Strasbourg

CONTACT

info@ciradances.fr

www.ciradances.fr

Tel : 03. 88.36.70.73